



9 août 2024

Ami(e) de la plongée, bonjour.

Tu sais que désormais l'inscription au club se fait en utilisant les services en ligne d'HelloAsso, première plateforme de financement participatif 100% gratuite.

Aucun bulletin d'inscription ne sera distribué en septembre, tu devras désormais adhérer en ligne et tu peux le faire dès maintenant.

Tu ne trouveras plus sur ce site la proposition de souscription à l'assurance *Lafont* : pour des raisons de gestion administrative, nous avons retiré cette possibilité. Si tu souhaites souscrire une assurance complémentaire *Lafont*, tu devras le faire sur le site <https://www.ffesm.lafont-assurances.com/>. Tu peux aussi souscrire une assurance plongée auprès de la compagnie de ton choix. **Il te faudra dans tous les cas nous présenter une attestation d'assurance avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024.**

Attention, pour réaliser ton inscription HelloAsso, tu dois disposer d'un pdf ou d'un jpeg de ton certificat médical de non contre-indication : ce document te permettra de valider tes données qui constitueront le fichier apsm, avant le règlement qui se fera par carte bancaire. Pour régler, il te sera demandé si tu souhaites apporter ou non une contribution financière destinée à HelloAsso : libre à toi de le faire ou pas, rien n'est obligatoire.

**Avant le 1<sup>er</sup> novembre, tu devras transmettre au responsable de ta ligne d'eau le justificatif de ton adhésion**, par tous moyens à ta convenance (pdf par mail, ou impression du justificatif d'adhésion disponible sur HelloAsso). Passée cette date et sans transmission d'un justificatif et d'une attestation d'assurance, nous ne pourrons plus t'accueillir dans nos activités (assurance oblige...).

Dans un délai d'un mois après le paiement de ton inscription, un mail en provenance de notre fédération (ffesm) t'informera de l'activation de ta licence.

L'usage d'HelloAsso est aisé, mais si toutefois tu rencontrais des difficultés pour réaliser ton inscription, tu peux demander l'aide de Chantal : [apsminfos@gmail.com](mailto:apsminfos@gmail.com)

ou celle de Philippe : [\\_apsm.ermont@gmail.com](mailto:_apsm.ermont@gmail.com)

Bien sportivement, pour le bureau,

*Philippe*

**Procédure à suivre :**

1 - Se munir d'une image numérique du certificat médical de non contre-indication et d'une carte bancaire.

2 – Ouvrir le site HelloAsso

<http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-plongee-sous-marine-apsm/adhesions/bulletin-d-inscription-2024-2025>



3 – Compléter les renseignements demandés : choix de l'adhésion/certificat médical en pièce jointe /adhérents/ coordonnées/ récapitulatif

4 – Valider le règlement intérieur

5 – Régler par carte bancaire (paiement sécurisé), avec ou sans don à HelloAsso

6 – Conserver un justificatif de paiement et le transmettre au responsable de la ligne d'eau pour la première séance.

## **Séances piscine des sections**

*Piscine de Taverny : Square Georges Vallerey, 141 Rue d'Herblay, 95150 Taverny*

*Piscine « Tournesol » Marcellin Berthelot : 25-27 rue de l'Yser, Ermont*

**Enfants** (8 à 12 ans) : samedi, 13h/14h, piscine Tournesol / reprise le 21 septembre

**Adolescents** (13/17 ans) : mardi, 20h45/22h, piscine Tournesol / reprise le 17 septembre

**Adultes** : mercredi, 20h30/22h, piscine de Taverny/ reprise le 18 septembre

**Hockey subaquatique** : mardi, 21h15/22h15, piscine de Taverny / reprise le 17 septembre  
et vendredi, 20h30/22h, piscine Tournesol / reprise le 20 septembre

**Nage avec palmes et apnée** : samedi, 12h/12h45, piscine de Taverny/ reprise le 28 septembre

## **Adhésion**

Un adhérent de la saison passée doit transmettre ces éléments (attestation HelloAsso et assurance) au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre.

**Pour des raisons d'assurance, tout adhérent ne remettant pas son dossier à la date fixée se verra refuser l'accès au bassin**

## **Certificat médical**

La pratique de la plongée sous-marine est assujettie à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication délivré par un médecin. Ce certificat médical devra être renouvelé avant expiration (12 mois). Pour un plongeur préparant le niveau 4, ce certificat doit être établi par un médecin du sport, hyperbare ou fédéral.

## **Assurance**

La licence fédérale comprise dans le montant de l'adhésion à l'Apsm permet la souscription à une assurance en responsabilité civile. Nous ne souscrivons plus à votre place, c'est désormais une démarche individuelle. Nous vous recommandons de souscrire cette complémentaire personnelle auprès du Cabinet Lafont, assureur fédéral dont les prestations sont adaptées à notre activité, mais vous pouvez souscrire une RC auprès de l'assureur de votre choix.

Quelle que soit la solution retenue, vous devez transmettre -en même temps qu'une attestation d'adhésion HelloAsso - une attestation d'assurance Lafont, ou si vous avez choisi une autre compagnie, une attestation spécifiant en toutes lettres la couverture de la pratique de la plongée sous-marine en piscine et en sites naturels, en France et à l'étranger.

Le cabinet Lafont est le courtier officiel qui a été choisi par la *Fédération française d'études et de sports sous-marins* pour couvrir l'ensemble de ses activités.

Voici les différents contrats proposés et leur tarif :

Loisir 1 : 23,50 €

Loisir 1 top : 45 €

Loisir 2 : 28 €

Loisir 2 top : 56 €

Loisir 3 : 48 €

Loisir 3 top : 93 €

Piscine seule (pour le hockey) : 13 €

**Le détail des garanties est consultable sur le site du cabinet Lafont**

<https://www.ffesm.lafont-assurances.com/>,

**l'accès n'étant possible qu'avec le numéro de licence délivré par la Ffessm.**